



**GARDIEN-BRIGADIER
DE POLICE MUNICIPALE**

(1^{er} grade : accès par concours)



**BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL
DE POLICE MUNICIPALE**

(2^{ème} grade : accès par avancement de grade)



CHEF DE POLICE MUNICIPALE

(Grade en voie d'extinction)

Fonctions :

- Exécuter les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence du maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques,
- Assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés.

[En savoir +](#)

GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Les gardiens-brigadiers prennent l'appellation de "brigadier" après 4 ans de services effectifs dans le grade

→ Accès : **CONCOURS**

- **Concours externe**

[En savoir +](#)

- **Formation obligatoire**

[En savoir +](#)

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indice brut	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
Indice majoré	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Durée de carrière : 20 ans	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-					

BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE

→ Accès : **AVANCEMENT DE GRADE**

Avoir atteint le **6ème échelon** du grade de [gardien-brigadier de police municipale](#),
et

Justifier d'au moins **4 ans de services effectifs** dans le grade de [gardien- brigadier de police municipale](#) ou dans un grade doté de la même échelle C2 de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C,
et

Avoir suivi la formation continue obligatoire (10 jours minimum par période de 5 ans) organisée par le C.N.F.P.T.

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indice brut	390	407	425	445	469	487	501	526	566	597
Indice majoré	373	376	382	396	415	426	437	456	484	508
Durée à accomplir : 23 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	4 ans	-					

CHEF DE POLICE MUNICIPALE

Grade en voie d'extinction

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Indice brut	394	417	425	454	473	526	566	597
Indice majoré	374	377	382	403	417	456	484	508
Durée à accomplir : 24 ans	2 ans 3 mois	2 ans 9 mois	3 ans 3 mois	3 ans 9 mois	4 ans	4 ans	4 ans	-

Pour estimer votre traitement de base brut, hors régime indemnitaire, multipliez l'indice majoré par la valeur du point.
À titre indicatif, la valeur du point est égale à **4.92 € à compter du 1er juillet 2023.**